

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du jeudi 22 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 15/02/2024

Date d'affichage : 29/02/2024

N° Délibération : 05-02-2024

Présents : Mme Chrystèle CATEL ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Ophélie COUZEREAU représentée par Frédéric BÉRULLIER, Claire DACHICOURT non représentée, M. Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE, Hervé PROYART non représenté.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Gabriel LEFEVRE est nommé secrétaire de séance.

DEL N°05-02-2024 Convention mise à disposition ATSEMS 2024/2026

M. le Maire informe que le bureau communautaire a adopté le 11/12/2023 une nouvelle convention de mise à disposition descendante pour les ATSEMS valable du 01/01/2024 au 31/12/2026 pour assurer les fonctions hors temps scolaire. La commune recevra une facture trimestrielle. Le montant à payer sera basé sur un coût moyen horaire calculé au terme de chaque trimestre. M. BÉRULLIER et M. RETOURNÉ demandent comment se déroulent les entretiens annuels des agents à la CCALN. M. le Maire répond qu'il remplit une fiche d'évaluation annuelle et que la directrice de l'école doit donner son avis également. M. BÉRULLIER trouve que cette manière de procéder est très impersonnelle et qu'elle ne valorise pas les agents. Il trouve dommageable également que des retours des entretiens réalisés ne soient pas faits à la commune. Il se propose de rencontrer la personne en charge des ATSEMS à la CCALN pour en discuter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité des voix, 5 voix pour** (C. CATEL, C. BOULOGNE, F. JULLIEN, M. VAN DE VELDE, M. PEGORARO représenté par M. VAN DE VELDE), **3 voix contre** (G. LEFEVRE, J. DEVOS, V. RETOURNÉ) et **3 Absentions** (O. COUZEREAU représentée par F. BÉRULLIER, F. BÉRULLIER, O. DUMONT) **approuve** la convention et autorise M. le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires.

Le secrétaire de séance

Gabriel LEFEVRE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

-Pour extrait conforme, Morisel, le 29 février 2024.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 29 février 2024.



LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE

